



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Gers

Commune de Termes d'Armagnac

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral
n° 2013087-0007

du 28/03/2013

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui non

Les documents de référence sont :

PSS approuvé	02/11/1960	alea	Inondation
PPR RGA approuvé	20/06/2014	alea	Argiles
PPRi prescrit	24/05/2016	alea	Inondation
_____	_____	alea	_____
_____	_____	alea	_____
_____	_____	alea	_____
_____	_____	alea	_____
_____	_____	alea	_____

Décret d'approbation du PSS

Note de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPR RGA

Arrêté d'approbation du PPR RGA

Arrêté de prescription du PPRi

Consultable sur Internet
Consultable sur Internet
Consultable sur Internet
Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui non

Les documents de référence sont :

_____	_____	date	_____
_____	_____	date	_____
_____	_____	date	_____
_____	_____	date	_____

Consultable sur Internet
Consultable sur Internet
Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5
Moyenne zone 4
Modérée zone 3
Faible zone 2
Très faible zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus